

**Sujet :** Projet de Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables (S3REnR) Hauts-De-France

**De :** Laurent Balaine <laurent.balaine@outlook.fr>

**Date :** 22/12/2023 19:31

**Pour :** RTE-DI-S3RENr-LILLE <rte-di-s3renr-lille@rte-france.com>

**Copie à :** "Laurent@ventdeboutensanterre.org" <Laurent@ventdeboutensanterre.org>

Vous ne recevez pas souvent de courriers de la part de laurent.balaine@outlook.fr. [Découvrez pourquoi cela est important](#)

**EXPÉDITEUR EXTERNE:** Ne cliquez sur aucun lien et n'ouvrez aucune pièce jointe à moins qu'ils ne proviennent d'un expéditeur fiable, ou que vous ayez l'assurance que le contenu provient d'une source sûre.

De : Laurent BALAINE  
Président de l'association loi 1901  
Vent Debout en Santerre  
50 rue Principale  
80500 Piennes-Onvillers  
Mel : [laurent@ventdeboutensanterre.org](mailto:laurent@ventdeboutensanterre.org)  
Mobile : +33 674 299 352

Madame, Monsieur,

Vous voudrez bien trouver ci-joint notre contribution à la réflexion sur le projet de S3REnR pour les Hauts de France.

#### **Qui sommes-nous ?**

Vent debout en Santerre (VDES) est une association qui regroupe 120 membres de 14 communes différentes, essentiellement dans le sud de la Somme et le nord de l'Oise.

Extrait des statuts : « *Cette association a pour objet :*

- 1. Informer et sensibiliser la population et les élus de Piennes-Onvillers, des communes avoisinantes et plus largement du Santerre, en ce compris toutes les communes incluses dans les communautés de communes suivantes, dans la Somme : Grand Roye, Avre-Luce-Noye, Terre de Picardie ; dans l'Oise : Pays des Sources, Oise Picarde, Plateau Picard ; et concernés par les projets éoliens présents et à venir, pour qu'ils participent activement et en connaissance de cause aux enquêtes et débats publics ;*
- 2. Défendre les intérêts environnementaux, sociaux, culturels et économiques de la population concernée par ces projets éoliens ;*
- 3. Défendre l'environnement et protéger les espaces naturels, le patrimoine bâti, la qualité des paysages et des sites concernés ;*
- 4. Contribuer à un développement durable fondé sur le respect des personnes et de leur environnement, un équilibre harmonieux entre les besoins sociaux, l'économie et l'environnement, par une contribution au dialogue participatif avec les autorités locales et régionales ainsi qu'avec les acteurs environnementaux et économiques. »*

La décarbonation de l'énergie étant indispensable, VDES participe aussi activement à la recherche et à la promotion de toutes les énergies renouvelables pilotables électriques ou non dans les HdF  
VDES est membre fondateur et participe aux travaux d'ETNEF, Énergies Territoriales du Nord Est de la France, et a contribué à la rédaction du guide des énergies renouvelables pour les élus.  
VDES adhère à la fédération stop éoliennes Hauts de France, dont Laurent Balaine est administrateur.

Par ailleurs Il est membre suppléant de Mme Bénédicte Coste-Leclerc, présidente de Stop éoliennes Hauts de France au Comité Régional de l'énergie (CRé) des Hauts de France depuis juillet 2023, dans le collège V, « membres de la société civile et des associations ».

Je reste personnellement à votre disposition pour continuer le dialogue.

Meilleures salutations

Laurent Balaine

\*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\*

### Préambule

Le sujet du réseau et de sa planification est particulièrement technique et complexe. Il nécessite un niveau de compétence technique élevé et une analyse approfondie, sans compter les outils de modélisation appropriés. Il est à noter que depuis 2019 les prévisions de besoins de production électriques au niveau national faites par RTE ont-elles mêmes énormément varié et fortement augmenté.

La présente contribution, sachant que nous n'avons été informés que tardivement de la tenue de cette concertation, sera donc modeste par manque de temps, de compétences et d'outils.

### Introduction

Tout d'abord dans les HdF la production d'électricité issue d'EnR comprend en fait quasi exclusivement de la production tirée de l'éolien terrestre.

Planifier l'évolution du réseau électrique de raccordement des sites de production d'électricité issue d'ENR revient donc à ce jour essentiellement à planifier l'évolution du raccordement de nouveaux parcs éoliens terrestres.

Par ailleurs, il est à noter que la procédure suivie par RTE ne prend pas pleinement en compte la nouvelle **loi APER du 10 mars 2023** ni les prochains résultats de la PPE/LPEC pour les HdF.

Il semblerait pertinent que le CRé soit consulté directement ou indirectement pour la planification du réseau sachant qu'il a un rôle clé quant à la fixation des objectifs de production d'EnR, de définitions des ZAPEnR etc. Les objectifs régionaux n'ont pas encore été fixés dans le cadre de la PPE/LPEC et transmis aux régions. Le chantier de définition du nouveau SRADDET des Hauts de France lui-même assez avancé et devrait déboucher début 2024.

Les travaux transmis ici par RTE sont basés sur le SRADDET existant, obsolète et largement dépassé en termes de chiffres en particulier pour la production d'électricité éolienne.

Il semblerait logique et cohérent de suivre de manière séquentielle la définition par le gouvernement des objectifs des régions, puis le passage au

CRé et enfin la fixation de la stratégie et des plans détaillés pour la région, simultanément au nouveau SRADDET régional.

La méthode suivie par RTE, consistant d'une part à reprendre l'objectif de 5,5 GW proposé en juin 2021 par RTE (scénario médian), et entériné par le préfet de région ; et d'autre part à consulter les producteurs et à consolider leurs prévisions (supérieures à l'objectif du préfet) n'est pas en phase avec les autres travaux menés et les objectifs de planification territoriale du gouvernement et de la Région.

**Le calendrier est donc incohérent et le report à dans un an du nouveau S3REnR indispensable.**

**Les objectifs de production d'EnR** fixés par le préfet de Région vont prochainement changer dans le cadre précité, ainsi que le Mix des EnR électriques.

Pourtant la période précédente, devait nous inciter à la prudence.

2019 l'objectif de raccordement d'EnR était de 3 GW

2020 il passe à 3,6 GW

2022 il augmente encore à 3,8 GW

2023 on passe à 5,5 GW ce qui est encore en dessous de la prévision des producteurs.

Le nouvel objectif d'ajouter 5,5 GW de capacité de production d'électricité à base d'EnR pour « accompagner la dynamique régionale ».

s'ajoute aux 8,5 GW déjà raccordés (6,3) ou en « file d'attente, c'est à dire en cours de raccordement (2,2) en juin 2023.

À échéance 2035 le nouvel objectif est donc de passer à 14 GW de puissance raccordée, soit 122% de croissance par rapport à la puissance raccordée actuelle !

On constate que le S3REnR a été établi à l'origine en 2019, et que nous en sommes aujourd'hui à sa 3ème révision, avec un quasi doublement du besoin d'investissement dans le réseau (pour la part d'RTE).

« malgré ces adaptations les capacités (de raccordement au réseau) ont été attribuées rapidement », en clair RTE a été dépassé quasi immédiatement par le nombre de projets éoliens autorisés.

**Il semble donc que la planification ait été très défailante** et qu'RTE a « couru » derrière les producteurs pour

mettre en place les réseaux permettant les raccordements dans des délais raisonnables des nouveaux parcs éoliens. La méthode a-t-elle changé depuis 2019 ?

### **Sur la dynamique de l'éolien dans la Somme et les HdF**

Il est à noter que les Hauts de France pèsent plus de 39% des nouveaux raccordements de parcs éoliens en France au premier semestre 2023 (Service statistique du Ministère).

On est donc dans une phase de concentration dans la région de France qui a déjà la plus forte densité éolienne (27% du parc raccordé à fin 2022). Nous sommes très loin du rééquilibrage territorial.

On notera que madame la ministre Pannier-Runacher a déclaré en septembre 2023 que « dans la Somme l'éolien ça suffit ».

En effet l'éolien représente 95 % des capacités de production raccordées dans la Somme. L'État promet donc désormais une approche plus équilibrée du développement des EnR, en particulier thermiques et pas systématiquement électriques dans la Somme. Il est probable que l'on atteigne rapidement ce seuil de saturation dans d'autres départements des HdF, par exemple dans le nord de l'Oise.

Cela implique un frein mis aux nouveaux projets éoliens, par les services de l'État dans ce département.

Cela aura dans tous les cas des impacts sur la puissance installée et sur le besoin de réseau.

### **Sur les zones d'implantation des futurs parcs éoliens et sur la planification corrélative du réseau**

La pertinence de la planification au-delà des chiffres d'ensemble ne peut s'évaluer qu'en analysant de manière détaillée et précise les futures zones d'implantation.

Ici on ne peut que le déduire les cartes et du peu de données communiquées.

Cela semble obérer la pertinence de la planification et du dialogue avec les parties prenantes et le public.

On regardera particulièrement les cartes P 51 et suivantes (doc 1 « note de présentation »)

On note dans la **zone 3 « sud amiénois, Pertain, Roye »**, un gisement identifié sur 2 carrés de 20/20 Kms de +630 MW !

Si mon calcul est juste on nous promet donc environ 157 nouvelles éoliennes en sus de celles déjà autorisées et construites dans cette zone autour de Montdidier (pour une éolienne moyenne d'une puissance nominale de 4 MW).

P73 **zone 6 « Centre Oise »** (2 carrés de 20/20 limitrophes de la Somme) on voit que le gisement est de +510 MW. Ces deux zones à elles seules concentreraient 31% de tous les investissements faits dans les HdF sur le réseau électrique, or elles sont déjà dans des zones totalement saturées.

Les informations communiquées par RTE ne permettent pas d'évaluer la pertinence des « gisements » puisque les prévisions des producteurs ne sont pas communiquées.

On peut considérer évidemment que la quasi-totalité des projets qui ont obtenu l'autorisation environnementale et une partie (estimation à faire) des projets objets de contentieux devant la Cour d'appel administrative de Douai seront raccordés. Cependant cela ne semble pas s'approcher des chiffres ici présentés.

**Les hypothèses d'RTE** fondées sur les provisions des producteurs tiennent en compte la situation antérieure, dans laquelle le développement de l'éolien raccordé a été sans frein, beaucoup plus rapide que ce qui était préalablement estimé.

On ne peut que regretter dans ce cadre que les prévisions détaillées des producteurs n'aient pas été portées à la connaissance du public, malgré la « confidentialité » invoquée.

RTE se base donc ici sur des prévisions d'opérateurs privés, sur des hypothèses inconnues et donc indiscutables. La méthode de RTE pour le S3REnR interroge donc.

Nous sommes dans **une planification stratégique à 10 ans**, qui engage des investissements publics considérables. Cela requiert une méthode

structurée et des résultats fiables. En l'état nous risquons fort de devoir revoir les prévisions d'RTE à nouveau dans un an, une fois les travaux de la loi APER, de la LPEC, le nouveau SRADDET etc faits.

**Le calcul de la Quote-part des producteurs d'électricité EnR dans l'investissement prévisionnel** sur le réseau électrique de transport

Le mode de calcul est très peu détaillé, ce qui ne permet pas vraiment de l'analyser ni de le contester.

Or l'enquête publique porte explicitement sur le montant de cette quote-part qui doit être in fine instruit et décidé par le préfet de région début 2024.

Sur la période 2019-2023 on note à première vue que la quote-part payée par les producteurs d'électricité EnR pour financer le réseau baisse

2019 : 83,64k€/MW

2023 (proposition) : 75,77 k€/MW

Pourtant il est indiqué p 108 « *Le S3REnR Hauts-de-France présente donc, au 1er octobre 2023, un solde déficitaire de -*

*59 800 k€* ». Sauf erreur de notre part cela signifie que les précédentes estimations 2019, 2020, 2022, de coût des travaux étaient sous estimées au regard du coût réel des travaux réalisés.

Nous sommes effectivement entrés dans une période de forte hausse des coûts matière et travaux, et d'incertitude sur leur évolution.

Il serait donc prudent de relever la quote-part des producteurs dès maintenant, surtout en période de forte augmentation du coût des travaux ( cf. inflation 2022-23).

Enfin, comme indiqué précédemment les hypothèses retenues par RTE représentent une très forte croissance de la production et des raccordements éoliens.

Or le développement des parcs de production éolienne terrestre va probablement se ralentir fortement T4 dans les Hauts de France. La prudence la plus élémentaire serait donc de réviser ces prévisions à la baisse et de relever le montant de la Quote-part, outre le report de cette nouvelle planification à dans un an.

— Pièces jointes : \_\_\_\_\_

2-signature courriels EF.gif

1717986918

4 Go